



BERGERS HOLLANDAIS

CLUB DE FRANCE

TEST D'ENDURANCE

Le samedi 18 septembre 2010 rendez vous à 8 h 15, à CHECY (45) pour un parcours de 20 km agréable, principalement au bord de la Loire.

Propriétaire :

Nom Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel : _____

Chien

Race : _____

Nom : _____

LOF : _____ naissance: _____

Identification : _____ Sexe : _____

Je soussigné, propriétaire du chien ci-dessus, certifie l'avoir préparé physiquement pour ce test d'endurance.

A _____ le _____

signature

Se munir obligatoirement :

- d'un certificat vétérinaire de non contre-indication à un effort de longue durée
- du passeport avec certificat antirabique à jour.
- d'une bicyclette en bon état, conforme aux exigences du code de la route.

Il vous est fortement conseillé :

- d'équiper votre bicyclette d'un système adapté pour la conduite d'un chien type Springer® ou Cynobike®.

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le 1 septembre 2010 accompagnées du règlement à l'ordre du BHCF :

- 15 € par chien
- gratuit pour les chiens engagés à l'exposition Nationale d'Élevage le 19/09/2010

Engagements à retourner à :

BHCF - Annie et Bernard Pouvesle - Les Cottats - 89330 VERLIN

Renseignements complémentaires :

Annie POUVESLE : 03 86 91 17 70 - 06 84 50 33 48

Test d'endurance (20 km) pour les Chiens Loup de Saarloos, Schapendoes et Bergers Hollandais (adapté du règlement du Club Français du Rottweiler)

A – Généralités

Objectif

Avant le début de l'épreuve, le juge réunit les candidats et leur explique la finalité du TE.

L'épreuve d'endurance doit apporter la preuve que le chien est capable de fournir un effort physique d'une certaine intensité sans montrer de signes de fatigue exagérée. Etant donné la morphologie du chien, l'effort requis ne peut consister qu'en une performance de course de fond, dont nous savons qu'elle requiert des efforts accrus des organes internes comme le coeur, les poumons et des organes locomoteurs, et qui permettent également d'apprécier d'autres qualités comme le tempérament, et la stabilité de caractère. L'accomplissement dans la facilité de ces efforts nous apporte la preuve de la santé physique du chien et de la présence des qualités que nous recherchons.

Organisation

Le TE ne peut pas être organisé entre le 15 juin et le 15 septembre.

En dehors de cette période, la température extérieure ne doit pas excéder 22°.

La participation à ce test est une décision du propriétaire de l'animal. Si des dommages surviennent au cours de l'épreuve au chien ou à son conducteur, le club ou l'organisateur ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsable.

Inscription des chiens.

L'âge minimum requis est 18 mois, l'âge maximum 6ans, 20 chiens maximum pour un contrôleur, au-delà, un 2ème contrôleur est nécessaire.

Les chiens doivent être inscrits à un livre d'origine de la FCI,.

Ils doivent être en parfaite santé et bien entraînés. Les chiens malades, qui ne sont pas en bonne condition, les chiennes en chaleurs, gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à prendre part à l'épreuve.

Au début de l'épreuve, les participants doivent, à l'appel de leur nom et de celui de leur chien, se présenter au contrôleur et au vétérinaire, leur chien assis au pied, et donner le pédigré et le carnet de test. Le contrôleur, accompagné du responsable de l'épreuve, doit s'assurer de la bonne condition du chien. Les chiens qui paraissent fa-

tigués ou qui manquent de gaîté sont à exclure de l'épreuve.

Au cours de l'épreuve, les conducteurs doivent faire preuve de sportivité. Tout comportement inamical et atteinte au règlement peut amener à l'exclusion de l'épreuve. La décision d'exclure un candidat appartient au contrôleur et au vétérinaire: elle est inattaquable et sans appel.

Evaluation

Il n'y a pas attribution de points ni de notes. On attribue seulement les mentions « admis », « ajourné » ou « refusé »

Lorsqu'on est admis on reçoit le titre « TE » (diplôme).

Il est autorisé 3 possibilités de passages pour le TE. Un échec à la troisième tentative entraîne le qualificatif « inapte au TE ».

Terrain

L'épreuve doit se dérouler sur des routes et des chemins de nature variée.

B- Déroulement de l'épreuve TE.

Le contrôleur vérifie obligatoirement le tatouage/puce et si le chien est tenu en laisse avec collier non étrangleur.

La distance parcourue est de 20km à un vitesse moyenne entre 9 et 15km/h.

Parcours

Le chien doit se déplacer au trot normal, tenu en laisse à la droite (du vélo) du conducteur pour respecter le code de la route. Il faut éviter une allure trop rapide. La laisse doit être tenue suffisamment longue pour que le chien ait la possibilité de s'adapter aux changements de rythme. Si le chien tire légèrement en avançant son conducteur, on ne pénalisera pas. En revanche le chien ne doit pas trainer, rester en arrière du conducteur en permanence.

Le rythme cardiaque sera relevé au départ et à l'arrivée de chaque étape.

Après 8km parcourus, intervient la 1ère pause de 15mn. Pendant ce temps, le contrôleur et vétérinaire doivent observer les chiens et leur état de fatigue.

Les chiens qui présentent des signes de fatigue évidents doivent être arrêtés (exclus de la suite de l'épreuve).

Après la pause, on effectue un parcours de 7km, suivi d'une pause de 20mn, pendant laquelle les chiens doivent avoir la possibilité de se déplacer librement et sans contrainte. Avant la fin de la pause le vétérinaire doit à nouveau s'assurer de la bonne forme physique des chiens; il regardera également l'état des coussinets, et vé-

rifiera l'absence d'usure excessive.

Les chiens qui présentent des signes de fatigue excessive ou les pieds en sang sont à exclure de la suite de l'épreuve.

A la fin de l'épreuve de course des 5km intervient une pause de 15mn. Le chien doit avoir la possibilité de se déplacer librement. Le vétérinaire doit constater si le chien présente des signes de fatigue et ou si les pieds sont abîmés.

Il est souhaitable que le contrôleur, le vétérinaire et le responsable de l'épreuve accompagnent les chiens à vélo ou les suivent avec un véhicule. Le vétérinaire notera les constatations qu'il fait concernant l'état des chiens.

Un véhicule doit suivre la colonne des chiens afin de pouvoir transporter et ramener les chiens qui ne sont pas en état de continuer l'épreuve dans de bonnes conditions.

Sont refusés à l'épreuve les chiens qui manquent de tempérament et d'endurance et qui montrent des signes excessifs de fatigue, ne pouvant respecter la vitesse moyenne de 10km.

ATTENTION

Le responsable de l'épreuve doit fixer le lieu du départ de sorte que tous les candidats aient la même distance à parcourir pour y accéder, afin de ne pas augmenter la fatigue pour certains.

Les conducteurs donneront à leur chien la possibilité de se vider en s'y rendant. Il est strictement interdit de transformer les pauses en pauses petit-déjeuner et de consommer de l'alcool.

Règlement proposé au Comité du BHCF le 03/11/2007 pour adoption.

Rédaction Annie Pouvesle (commission Saarloos)